



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 464-12-18**

AVIS PUBLIC est donné par Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier

Que le conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 14 janvier 2019 a adopté le règlement numéro 464-12-18 intitulé :

RÈGLEMENT 464-12-18 sur le traitement des élus municipaux

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 3 décembre 2018
- Dépôt du projet de règlement : 3 décembre 2018
- Avis public : 4 décembre 2018
- Adoption du règlement : 14 janvier 2019
- Date d'entrée en vigueur : 17 janvier 2019

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 17^e jour du mois de janvier de l'an deux mil dix-neuf.

Claude Fortin
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant, une copie le 17 janvier 2019 à chacun des endroits suivants, savoir : site internet de la municipalité et bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de janvier deux mil dix-neuf.

Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier